

EMPLOI ACCOMPAGNÉ

#Emploi Accompagné dispositif national

OBJECTIFS ET MÉTHODES

- Se préparer à reprendre une activité professionnelle, sur le plan physique et mental
- Pérenniser et sécuriser les parcours professionnels des personnes en situation de handicap
- Accompagner les demandeurs d'emploi reconnus travailleurs handicapés vers l'emploi
- Apporter aux personnes en situation de handicap et à leur employeur une expertise solide sur le handicap, un soutien personnalisé et continu
- Développer l'employabilité des personnes en situation de handicap
- Soutenir la personne handicapée dans sa recherche d'emploi grâce à un réseau d'entreprise partenaire du COS.
- Accompagner les employeurs dans leur process de recrutement et de maintien en emploi des personnes en situation de handicap.

L'Emploi Accompagné a pour objectif de permettre aux personnes handicapées d'accéder et/ou de se maintenir dans l'emploi durablement, en milieu ordinaire de travail, dans les secteurs privés et publics.
Il propose à la personne un accompagnement médico-social et un soutien à l'insertion professionnelle, ainsi qu'un accompagnement auprès des employeurs.

PUBLIC

Les personnes concernées, nécessairement titulaires d'une RQTH ou d'une attestation d'OETH ou d'une notification « Emploi Accompagné » de la MDPH 77, sont :

- Des demandeurs d'emploi

OU

- Des salariés en situation d'handicap dès l'âge de 16 ans

VALIDATION

La personne handicapée est orientée vers ce dispositif par la commission des droits et de l'autonomie (CDAPH) ou par le comité technique de la Plateforme EA77.
Toutes les parties signent un contrat d'engagement et d'objectifs.

PARCOURS

- Évaluation de la situation du travailleur handicapé, en tenant compte de son projet professionnel, de ses capacités et de ses besoins, ainsi que ceux de l'employeur
- Détermination du projet professionnel et l'aide à sa réalisation
- L'assistance du bénéficiaire dans sa démarche d'emploi
- L'accompagnement dans l'emploi afin de sécuriser le parcours professionnel (faciliter l'accès aux formations et bilans de compétences, adaptation ou aménagement de l'environnement de travail)

MODALITÉS PRATIQUES

Lieu d'intervention : toute la Seine-et-Marne
Le conseiller en Emploi Accompagné intervient régulièrement, à la demande, afin de contribuer à l'anticipation et à la résolution des difficultés.

Référents handicap

Au sein de l'établissement, des référents handicap sont à votre disposition pour vous informer et évaluer avec vous les adaptations éventuelles dont vous auriez besoin dans le cadre de votre parcours. Les coordonnées sont à solliciter par mail à l'adresse info@cosformation.fr en amont de votre entrée.

LIEUX

COS CRPF - Nanteau-sur-Lunain
et permanences sur les territoires de : Nemours, Montereau-Fault-Yonne, Fontainebleau, Meaux, Torcy, Melun, Lieusaint, Coulomiers et Provins.

Sites accessibles aux personnes à mobilité réduite.

CONTACT

Céline GASTEL
Responsable PEA77

01 64 45 15 15
contact@emploi-accompagne77.fr

COS
FONDATION COS ALEXANDRE GLASBERG

agefiph

GOUVERNEMENT
Liberté
Égalité
Fraternité
DREETS
Directions régionales de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités

Rejoignez-nous :

Web : www.cosformation.fr
www.facebook.com/cos-crpf
www.linkedin.com/company/cos-crpf/

emploi fiphfp handicap

GEN-INF-FIC 118H (09/11/2026)